



**RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 274-2013
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ayant pour objet et conséquence d'abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 15 août 2023;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Alphonse peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 340-2023 a été donné le 11 décembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro 340-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement numéro 340-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 274-2013 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le contenu de l'Annexe B « Liste des chemins concernés par les modalités sur l'abattage d'arbres en forêt privée », faisant partie intégrante du Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Alphonse et intitulé « Municipalité de Saint-Alphonse – Annexes – Règlements d'urbanisme », est abrogé;

Article 2

La Section 24 « Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé » du Règlement de zonage (Règlement numéro 274-2013) de la Municipalité de Saint-Alphonse est abrogée;

Article 3

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse tenue le 15 janvier 2023, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion le:	Le 11 décembre 2023
Dépôt du projet de règlement le:	Le 11 décembre 2023
Assemblée publique de consultation :	Le 15 janvier 2024
Adopté le :	Le 15 janvier 2024
Certificat de conformité de la MRC :	Le 2024
Avis d'entrée en vigueur :	Le 2024